

COMPTAGE DES AIGLES ROYAUX

OPERATIONS DE MARS 2002

Christian Couloumy

Résumé : une série d'opérations de comptage a été organisée par le Parc national des Ecrins au cours de la deuxième quinzaine de mars 2002. La zone de comptage (zone centrale + zone périphérique) a été divisée en unités de comptage (les secteurs) et couvre au total 2 704 km².

Plus de **500 observateurs** ont été mobilisés.

111 aigles royaux différents ont été dénombrés.

1. Objectifs

Dénombrement de la population ;
Identification des couples nicheurs ou cantonnés, étendue des domaines vitaux ;
Structure de population (age/ratio) ;
Découverte de nouveaux sites de reproduction, d'aires.

2. Zone prospectée

Le parc national des Ecrins, zone périphérique comprise (2704 km²).

Certains secteurs d'altitude inaccessibles n'ont pas été contrôlés : ces espaces concernent le cœur du parc essentiellement composé de glaciers et rochers. De même, les parties basses des grandes vallées, généralement peu fréquentées par les aigles royaux, n'ont pas fait l'objet de suivi : Champsaur, Embrunais.

Dans ces conditions, la zone réellement prospectée s'étend sur une superficie voisine de 1630 km² (60% de l'ensemble), tandis que la totalité du dispositif était composé de **139** postes d'observation qui ont pu contrôler efficacement 973 km² -7 km² par poste - (36% de l'ensemble).

Se reporter à la carte au 1/250 000 jointe pour la répartition des postes sur le terrain.

3. Matériel

Communications : réseau radio du parc national des Ecrins soit plus de 50 talkies-walkies (SE 20 Autophon et Motorola Ramses PST5) ;

Saisies des données sur le terrain : carte au 1/100 000, format ;
Fiche de comptage ;

Matériel optique :

1 jumelle par observateur ;

1 longue vue terrestre au minimum par poste (grossissement x 20, x 25, x 40).



4. Méthode

La méthode décrite dans le document "Comptage des aigles royaux" et mise en oeuvre en 1985, 1986, 1988, 1990, 1993 et 1996 a été reprise.

Résumé de la méthode

La zone à recenser, appelée **zone de comptage**, (un parc national par exemple) est divisée en **unités de comptages**. L'expérience a montré que le minimum était d'au moins 250 km² (un secteur). Des équipes de 2-5 observateurs, installés en poste fixe, sont répartis sur le terrain de manière à couvrir l'unité de comptage (espacement moyen : 2,5 km). Tous les mouvements d'aigles observés sont consignés : localisation, heure très précise du contact initial et de la perte de l'oiseau, particularités individuelles des oiseaux. Ces informations sont communiquées aussitôt aux équipes voisines qui prennent le relais de l'observation, le cas échéant.

A la fin de l'opération, toutes les équipes sont rassemblées pour une mise en commun des données.

Les résultats sont issus de l'interprétation de l'ensemble des observations et fournissent une valeur à minima.

5. Conditions météorologiques

Date	Unité de comptage	Conditions météorologiques
18 mars	Champsaur	
29 mars	Valgaudemar	
20 mars	Valbonnais	
21 mars	Oisans	Très beau temps
22 mars	Briançonnais	Beau temps, vent fort
18 mars	Vallouise	Beau temps, vent violent
18 mars	Embrunais	

Tableau 1 : Conditions météorologiques

6. Organisation

6.1 Préparation

Une réunion de préparation en début d'année 2002 a permis de fixer les bases logistiques du programme d'ensemble de la campagne et de définir les rôles respectifs des responsables d'unité et du coordinateur.

Nom responsable	du Unité	Nom du responsable	Unité
Champsaur	Briotet Daniel	Oisans	Martin Jean-Paul
Valgaudemar	Dumas Pierre	Briançonnais	Baïssset Marcel
Valbonnais	Thibert Emmanuel	Vallouise	Roger Claude
Embrunais et coordination générale		Couloumy Christian	

Tableau 2 : liste des correspondants d'unités.

6.2 Rôle du coordinateur :

- Préparation et animation des réunions préparatoires.
- Préparation de courriers à la signature du directeur pour les contacts avec les partenaires institutionnels (parcs nationaux, ONF, ONC...).
- Préparation et duplication des documents de base à fournir aux responsables ;
- Définition et explicitation des contenus méthodologiques, éventuellement conseils pratiques ;
- Suivi de toutes les opérations pour harmonisation méthodologique, appui technique, lissage inter-journées...
- Rédaction de la synthèse des comptages.

6.3 Rôle des responsables d'unité :

- Préparation matérielle de l'opération en collaboration avec l'équipe du secteur.
- Participation aux réunions préparatoires.
- Conduite de l'opération le jour prévu.
- Rédaction du compte rendu de comptage pour l'unité.

Il était prévu la succession chronologique des différentes unités (secteurs du parc), en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre depuis le Champsaur jusqu'à l'Embrunais, entre le 18 et le 24 Mars. Hormis le report de l'opération en Valgaudemar déplacée du 19 au 29, la séquence programmée a été respectée.

Cette précaution avait pour objet de prendre en compte les risques d'erreur (doubles comptages) dus aux effets de "frontières". Il était entendu dans la mesure du possible, d'affecter au même observateur les postes situés aux confins du réseau de 2 unités successives. Une mémorisation des oiseaux observés et des sites fréquentés doit permettre de réduire les doubles comptages.



Briefing en Valbonnais

6.4 Déroulement des opérations le jour du comptage :

- Accueil des participants 2h environ avant le début de l'opération proprement dite, en fonction surtout des durées d'accès aux postes.
- Briefing, rappel des consignes, formation des équipes, contrôle du matériel par le responsable de l'unité de comptage assisté du coordinateur pour des précisions ponctuelles.
- Dispersion des équipes sur les postes, observations de terrain.

- A partir de 14 h 30 : dépouillement des données. Selon la complexité et la quantité d'observations, mais également en fonction de la maîtrise du principe de dépouillement de la part des participants, la durée de cette phase a sensiblement varié (entre 1 h 30 et 4 h 00).

6.5 Déroulement des opérations

Date	Unité de comptage	Heure de rendez-vous	Lieu de rendez-vous	Heure début de comptage	Heure fin de comptage	Observations
18 mars	Champsaur	8 h 30	Maison du Parc	10 h 00		
29 mars	Valgaudemar	8 h 30	L'Ubac	10 h 00		Opération reportée (météo)
20 mars	Valbonnais	8 h 30	Maison du Parc	10 h 00		
21 mars	Oisans	8 h 30	Maison du Parc	10 h 00		
22 mars	Briançonnais	8 h 30	Maison du Parc	10 h 00		
18 mars	Vallouise	8 h 30	Maison du Parc	10 h 00		
18 mars	Embrunais	8 h 30	Maison du Parc	10 h 00		

Tableau 3 : repères chronologiques d'organisation et observations.



Pendant le comptage en Oisans



Le dépouillement en Valbonnais

6.6 Les participants

Les opérations ont nécessité une mobilisation d'observateurs très importante en appui des personnels du Parc national

Nombre de journées/observateurs

Organismes	Alpes 1	DL	Invités	FR3	M6	Montagnes	Petit Quotidien	PNE Brs	PNE Chp	PNE Emb	PNE Gap	PNE Ois	PNE Val	PNE Vlb	PNE Vlg	Radio Grésivaudan	TF1	Total
PN Ecrins			4					30	33	29	39	42	41	32	33			283
Invité			109															109
ONF			30															30
AMM			23															23
ALAT			22															22
ONCFS			17															17
Presse	1	4	4	1	1	2	1									1	2	17
CORA 38			11															11
Randonneurs Oisans			11															11
CSP			5															5
CRAVE			4															4
PN Vanoise			4															4
Arnica montana			3															3
CPIE			2															2
FDRP			2															2
RN Vercors			2															2
CAF			1															1
FAI			1															1
SAPN			1															1
FDC			1															1
Total	1	4	257	1	1	2	1	30	33	29	39	42	41	32	33	1	2	549

7. Résultats

Age	Briançonnais	Champsaur	Embrunais	Oisans	Vallouise	Valbonnais	Valgaudemar	Total	%
Adulte	12	12	10	12	9	11	12	78	73%
Indéterminé		3						3	3%
Juvenile	3	3	3	6	4	5	6	30	28%
Total	15	18	13	18	13	16	18	111	

Tableau 4 : résultats des opérations 2002

Ne sont retenues que les données concernant des aigles royaux déterminés de manière certaine au niveau de l'espèce.

En raison de la division de la zone de comptage en unités de comptages, les mêmes oiseaux évoluant sur les limites entre deux unités pouvaient être contactés deux jours consécutifs. L'organisation a envisagé ce cas de figure en disposant la même équipe d'observateurs sur les postes contigus la veille et le jour suivant. Il a ainsi été possible de repérer les oiseaux présent sur le site afin de ne pas les prendre en compte deux fois.



Cependant, tous les aigles contactés l'opération ont été notés y compris les individus contactés hors de la zone de comptage. L'analyse détaillée des résultats bruts a donc conduit à ne pas prendre en compte un certain nombre d'oiseaux qui ne figureront pas dans les résultats.

Lsite des aigles royaux retirés du dénombrement

Secteur	Nom de l'oiseau	Age	Motif de la suppression
BRS	Ayes 1	AD	Hors zone
BRS	Ayes 2	AD	Hors zone
BRS	Lovitel 2	AD	Vu la veille
BRS	Rocher Rond 1	AD	Hors zone
BRS	Rocher Rond 2	AD	Hors zone
BRS	Vu hier	JUV	Vu la veille
CHP	Embrun	IND	Hors zone
EMB	Roche Charnière 2	AD	Vu la veille
BRS	Chazelet 1	AD	Vu en OIS (Couple de Clavans)
BRS	Chazelet 2	AD	Vu en OIS (Couple de Clavans)
VAL	Le Poux 1	AD	Hors zone
VAL	Roche Charnière 1	AD	Vu en EMB

Tableau 5 : liste des oiseaux non retenus et justification.

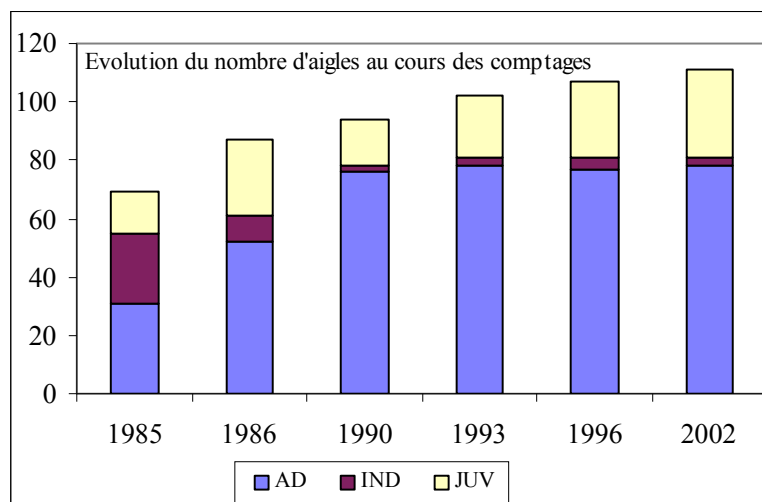
Comparaison des résultats de mars 1993, mars 1996 et 2002

	Juveniles	Adultes	Aigles (âge indéterminés)	Total
1993	19 20 %	72 75 %	5 5 %	96
1996	25 23 %	77 72 %	5 5 %	107
2002 ²				

Tableau 6 : Comparaison 1993, 1996, 2002.

Les résultats 1993 présentés ici ont été corrigés pour tenir compte des zones inventoriées lors des séries d'opérations 1993, 1996 et 2002.

Une analyse identique à celle ci-dessus a été faite pour permettre la comparaison des données.



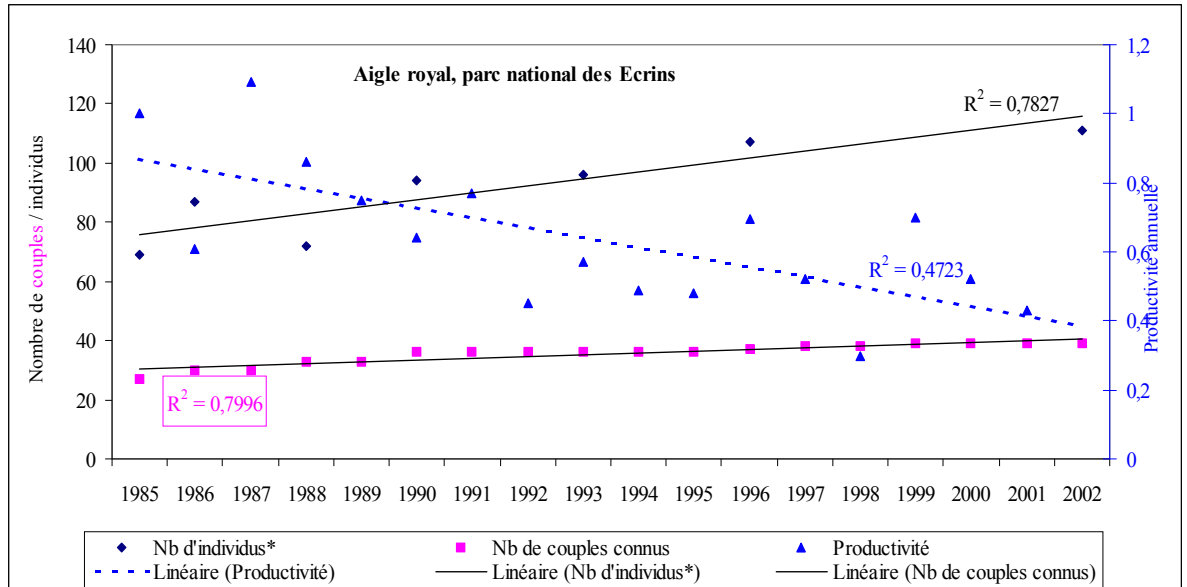


Fig. 1 : Evolution des résultats des comptages et La courbe de tendance indique une légère augmentation (figure 1) .

Remarque :

* **juvénile** : sont appelés juvéniles les aigles présentant un plumage de type juvénile ou immature selon les critères proposés par R. Mathieu, c'est à dire porteurs de rectrices à base blanche ou très claire contrastant avec l'extrémité très sombre à noire ("queue blanche"). Par bonnes conditions, ce contraste de couleur est bien visible et ne prête pas trop à interprétation. Une observation de l'oiseau par dessus, lors d'un virage à forte inclinaison par exemple, permet une affectation à la classe d'âge sans équivoque. Ce plumage peut correspondre à des oiseaux nés l'une des 2 années précédant le comptage (1994 ou 1995). Par convention, ils sont nommés "queues blanches", .

* **adulte** : les aigles observés dans de bonnes conditions d'éclairage et ne présentant pas les caractères ci-dessus sont appelés adultes.

* **indéterminé** : rapaces identifiés comme aigles royaux de manière certaine, mais dont les conditions d'observation n'ont pas permis d'apprécier la classe d'âge.

* **subadulte** : la différenciation de cette classe est trop aléatoire dans la nature pour être utilisée dans une opération comme celle-ci.

A ce sujet, tous les participants ont été mis en garde sur l'effet de contre-jour fréquent par beau temps ou par ciel gris lumineux (l'oiseau semble sombre), mais aussi sur l'effet contraire créé par la neige qui éclaire les rapaces par dessous, les faisant paraître plus clairs qu'ils ne le sont.

Rentabilité de l'opération

On peut tenter d'exprimer la "rentabilité" de l'opération en calculant le rapport du temps de suivi effectif des aigles sur le temps total (théorique) où ils auraient pu être vus (nombre total d'aigles x durée de l'opération en minutes).

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	
N	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
S	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000
S	0,00	1,000	1,100	1,200	1,300	1,400	1,500	1,600	1,700	1,800	1,900	2,000	2,100	2,200	2,300	2,400	2,500	2,600	2,700
N	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
M	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Tableau 7 : durée d'observations des oiseaux par unité de comptage. Briançonnais : seul le nombre net a été pris en compte (tableau original disparu).

8. Interprétation

Une représentation graphique du nombre d'aigles différents observés simultanément au cours de chaque opération est proposée en annexe. Ces diagrammes montrent clairement les pics d'observations du maximum d'oiseaux. Le moment en question ne dure que quelques minutes et peut concerner de 60% à 85 % du total. Cette valeur exprime un premier minima. Les autres individus pris en compte sont soit des oiseaux présentant des caractères de terrain facilement repérables (mues, âge) et inexistantes chez les aigles observés au cours du pic, soit des oiseaux évoluant dans des secteurs éloignés des aigles repérés ensemble à un intervalle de temps ne leur permettant pas de s'être déplacé.

9. Notes sur le comportement

Festons : le vol ondulatoire a été observé très régulièrement par de nombreux observateurs. Il se confirme que ce comportement est étroitement lié à l'intrusion d'un autre aigle dans le territoire voire d'un rapace d'une autre espèce. Il s'agit donc bien d'un comportement territorial.

Ponte : le décalage entre la première et la dernière opération (respectivement les 18 et 24 mars) permet de situer la ponte à la fin du mois de mars. En effet, tandis que les oiseaux volaient souvent ensemble en début de période, des attitudes de couvaison étaient observées le 24 mars.

Mues : le renouvellement des grandes plumes chez l'aigle royal provoque de plus ou moins grandes encoches dans le plumage. Ces mues bien visibles lorsque l'oiseau est en vol plané, sont très utiles à l'identification individuelle. Sur les 120 oiseaux différents observés au total (hors zone comprise, doubles comptages déduits), 25 présentaient une mue des grandes plumes, soit près de 21 %, un aigle sur 5.

Tableau 8 : état des mues chez les aigles observés.

10. Discussion

Les conditions météorologiques favorables, la répartition des postes et le nombre d'observateurs permettent d'être pleinement satisfait des opérations et de valider cette série de comptages.

Comme à l'accoutumée, un créneau horaire réduit (quelques minutes) suffirait à lui seul à déterminer le nombre maximum d'oiseaux différents contactés. En effet, à un instant donné, près de la totalité des individus sont observés simultanément sur l'unité de comptage (cf. graphiques en annexe). Ce constat est valable pour toutes les opérations précédentes.

En fait, la durée d'observation (2 à 4 heures) permet, grâce au repérage préalable, au suivi des oiseaux et à la mise en alerte des équipes du réseau de saisir les quelques minutes intenses au cours desquelles le maximum d'individus est contrôlé simultanément (21 en Oisans).

La participation d'un personnel nombreux, professionnel ou bénévole a été déterminante, qu'ils soient tous remerciés ici.

Châteauroux le 4/10/20

Annexes :

Tableau récapitulatif détaillé des comptages réalisés au parc national.
Diagrammes chronologiques des observations (1 par unité)
Graphique représentatif des contacts simultanés
Carte au 1/250 000 de la zone comptage avec mention de l'emplacement des postes d'observation.
Liste des aigles observés (en référence aux tableaux récapitulatifs)
Liste des organismes participants.

Diffusion :

secteurs du parc national des Ecrins 7
direction du parc national des Ecrins 1
parc national de la Vanoise 1
parc national du Mercantour 1
parc national des Pyrénées 1
parc national des Cévennes 1
M. Roger Mathieu 1
Office national des forêts

Réseau alpin des espaces protégés 1
CRAVE 1

Comptages des aigles royaux dans le parc national des Ecrins : opérations de mars 2002 et résultats antérieurs.

Secteur(surf. adm. en km ²)	Date	Surface unité en km ²	Surface prospectée en km ²	Nombre de postes	Ecart moyen entre postes en km	Altitude moyenne des postes	Plumage juvénile	Plumage adulte	Indéterminés	Total aigles
Champsaur (444km ²)	26/03/85	350	42	6	5,5	1436	2 29%	5 71%	0 0%	7
Champsaur (444km ²)	20/03/86	350	70	10	3,6	1448	4 40%	5 50%	1 10%	10
Champsaur (444km ²)	24/03/90	300	91	13	3	1470	2 20%	8 80%	0 0%	10
Champsaur (444km ²)	15/03/93	300	112	16	2,7	1480	1 8%	9 75%	2 17%	12
Champsaur (444km ²)	18/03/96	300	112	16	2,7	1480	2 17%	10 83%	0 0%	12
Champsaur (444km²)	18/03/02	300	112	16	2,7	1480	3 17%	12 67%	3 17%	18
Valgaudemar (251km ²)	24/11/78	144	91	13			3 43%	4 57%	0 0%	7
Valgaudemar (251km ²)	01/04/85		91	13			3 14%	0 0%	19 86%	22
Valgaudemar (251km ²)	25/03/86	300	91	13			4 33%	8 67%	0 0%	12
Valgaudemar (251km ²)	23/03/90	300	105	15	3,5	1210	2 18%	8 73%	1 9%	11
Valgaudemar (251km ²)	16/03/93	300	147	21	2,5	1230	2 18%	9 82%	0 0%	11
Valgaudemar (251km ²)	19/03/96	300	147	21	2,5	1212	3 23%	9 69%	1 8%	13
Valgaudemar (251km²)	29/03/02	300	147	21	2,5	1212	6 33%	12 67%	0 0%	18
Valbonnais (328km ²)	18/03/85	180	56	8	3,4	1005	1 14%	6 86%	0 0%	7
Valbonnais (328km ²)	28/02/86	220	119	17	3,1	1060	4 29%	9 64%	1 7%	14
Valbonnais (328km ²)	17/03/90	220	119	17	3,1	1060	4 22%	13 72%	1 6%	18
Valbonnais (328km ²)	17/03/93	120	105	15	3	1000	4 33%	8 67%	0 0%	12
Valbonnais (328km ²)	20/03/96	150	147	21	3	1091	5 31%	11 69%	0 0%	16
Valbonnais (328km²)	20/03/02	150	147	21	3	1091	5 31%	11 69%	0 0%	16
Oisans (545km ²)	26/03/85	120	42	6	5,6	1100	2 20%	8 80%	0 0%	10
Oisans (545km ²)	06/03/86	300	98	14	3,3	1180	5 29%	12 71%	0 0%	17
Oisans (545km ²)	22/03/90	180	105	15	2,9	1200	2 18%	9 82%	0 0%	11
Oisans (545km ²)	18/03/93	300	133	19	3	1302	5 25%	15 75%	0 0%	20
Oisans (545km ²)	21/03/96	300	140	20	3	1294	5 21%	17 71%	2 8%	24
Oisans (545km²)	21/03/02	300	140	20	3	1294	6 33%	12 67%	0 0%	18
Briançonnais (335km ²)	15/04/84	230	28	4	4	1800	0 0%	0 0%	3 100%	3
Briançonnais (335km ²)	13/03/85	230	63	9	3	1500	2 50%	0 0%	2 50%	4
Briançonnais (335km ²)	26/03/86	150	63	9	3	1500	1 14%	5 71%	1 14%	7
Briançonnais (335km ²)	14/03/90	250	63	9	2,5	1500	1 9%	10 91%	0 0%	11
Briançonnais (335km ²)	19/03/93	250	126	18	2,5	1500	2 14%	12 86%	0 0%	14
Briançonnais (335km ²)	22/03/96	250	133	19	2,5	1563	5 42%	7 58%	0 0%	12
Briançonnais (335km²)	22/03/02	250	133	19	2,5	1563	3 20%	12 80%	0 0%	15
Vallouise (424km ²)	01/03/85	200	84	12	3,7	1330	4 24%	10 59%	3 18%	17
Vallouise (424km ²)	14/03/86	260	133	19	2,5	1400	4 33%	7 58%	1 8%	12
Vallouise (424km ²)	27/03/90	260	175	25	2,1	1250	2 11%	16 89%	0 0%	18
Vallouise (424km ²)	20/03/93	260	182	26	2	1310	2 11%	15 83%	1 6%	18
Vallouise (424km ²)	23/03/96	260	189	27	2	1337	3 19%	12 75%	1 6%	16
Vallouise (424km²)	23/03/02	260	189	27	2	1337	4 31%	9 69%	0 0%	13
Embrunais (377km ²)	12/03/85	20	35	5	2,4	1460		2 100%		2
Embrunais (377km ²)	7-8/03/86	300	119	17	3		5 29%	9 53%	3 18%	17
Embrunais (377km ²)	25/03/90		147	21	2,2	1380	3 20%	12 80%	0 0%	15
Embrunais (377km ²)	31/03/93	300	168	24	2,4	1350	5 33%	10 67%	0 0%	15
Embrunais (377km ²)	24/03/96	300	175	25	2,4	1345	2 14%	11 79%	1 7%	14
Embrunais (377km²)	24/03/02	300	175	25	2,4	1345	3 23%	10 77%	0 0%	13
parc national (2704km ²)	mars/85	1100	413	59	3,4	1119	14 20%	31 45%	24 35%	69
parc national (2704km ²)	mars/86	1880	728	104	2,6	941	26 30%	52 60%	9 10%	87
parc national (2704km ²)	mars/90	1510	805	115	2,8	1153	16 17%	76 81%	2 2%	94
parc national (2704km ²)	mars/93	1930	973	139	2,6	1310	19 20%	72 75%	5 5%	96
parc national (2704km ²)	mars/96	1860	1043	149	2,6	1307	25 23%	77 72%	5 5%	107
parc national (2704km²)	mars/02	1860	1043	149	3,6	1304	30 27%	78 70%	3 3%	111

parc national : zone centrale + zone périphérique. Surface de l'unité de comptage : ensemble de la surface concernée par l'opération.

* Surface prospectée : espace réellement contrôlé pendant l'opération en admettant que chaque poste couvre environ 1,5 km de rayon (+/- 7 km²)

Oiseaux retenus après analyse					
Unité	Secteur	Nom	Age	Couple territorial	Mue
5	BRS	Aréa	AD	Briançon	
5	BRS	Eychauda	AD	Briançon	
5	BRS	Clavans 1	AD	Clavans	
5	BRS	Clavans 2	AD	Clavans	
5	BRS	Colombe 1	AD	Haute-Guisane?	
5	BRS	Colombe 2	AD	Haute-Guisane?	
5	BRS	Fontenil 1	AD	Le Casset	
5	BRS	Fontenil 2	AD	Le Casset	
5	BRS	Malaval 1	AD	Malaval	
5	BRS	Malaval 2	AD	Malaval	
5	BRS	Crevasse 1	AD	Villar d'Arène	
5	BRS	Crevasse 2	AD	Villar d'Arène	
5	BRS	Bez	JUV		
5	BRS	Haute Romanche	JUV		
5	BRS	Lovitel 1	JUV		
1	CHP	Cuchon	AD	Ancelle	RP/G
1	CHP	L'Arche	AD	Ancelle	
1	CHP	Adoux 1	AD	Chaillol	
1	CHP	Adoux 2	AD	Chaillol	
1	CHP	Les Auberts 1	AD	Champoléon Amont	
1	CHP	Les Auberts 2	AD	Champoléon Amont	
1	CHP	Allibrands 1	AD	Champoléon aval	
1	CHP	Allibrands 2	AD	Champoléon aval	
1	CHP	Queyrel 1	AD	Les Infournas	
1	CHP	Queyrel 2	AD	Les Infournas	
1	CHP	Prapic 1	AD	Prapic	
1	CHP	Prapic 2	AD	Prapic	
1	CHP	Aile froissée	JUV		
1	CHP	Basset	JUV		
1	CHP	Palastre 1	IND		
1	CHP	Palastre 2	IND		
1	CHP	Pousterle	JUV		
1	CHP	Saint-Philippe	IND		
7	EMB	Morgon 1	AD	Boscodon-Morgon	RP/D
7	EMB	Morgon 2	AD	Boscodon-Morgon	RP/G
7	EMB	Saluces 1	AD	Clocher	
7	EMB	Saluces 2	AD	Clocher	Queue
7	EMB	Couleau 1	AD	Couleau	
7	EMB	Couleau 2	AD	Couleau	
7	EMB	Rabioux 1	AD	Rabioux	
7	EMB	Rabioux 2	AD	Rabioux	
7	EMB	Réallon 1	AD	Réallon	
7	EMB	Réallon 2	AD	Réallon	
7	EMB	Barle	JUV		
7	EMB	Bragousse	JUV		
7	EMB	Clotinaille	JUV		
4	OIS	La Béarde 1	AD	Carrelet	
4	OIS	La Béarde 2	AD	Carrelet	
4	OIS	Cornillon 1	AD	Cornillon	
4	OIS	Cornillon 2	AD	Cornillon	
4	OIS	Les Etages 1	AD	Les Etages	
4	OIS	Les Etages 2	AD	Les Etages	
4	OIS	Plan du Lac 1	AD	Plan du Lac	
4	OIS	Plan du Lac 2	AD	Plan du Lac	
4	OIS	Champhorent 1	AD	Saint-Christophe	
4	OIS	Champhorent 2	AD	Saint-Christophe	
4	OIS	Chambon 1	AD		
4	OIS	Chambon 2	AD		
4	OIS	Cornillon juv	JUV		
4	OIS	La Selle	JUV		
4	OIS	Lauvitel	JUV		
4	OIS	L'héritière	JUV		
4	OIS	Maronne juv	JUV		

4	OIS	Pré Gentil juv	JUV		
6	VAL	Ailefroide	AD	Ailefroide	
6	VAL	Fournel 1	AD	Fournel amont	
6	VAL	Fournel 2	AD	Fournel amont	
6	VAL	Rame 1	AD	Fournel aval	
6	VAL	Rame 2	AD	Fournel aval	
6	VAL	Viollins 1	AD	Freissinières amont	
6	VAL	Viollins 2	AD	Freissinières amont	
6	VAL	Roche Charnière 2	AD	Roche charnière	
7	VAL	Roche Charnière 1	AD	Roche charnière	
6	VAL	Gramusat	JUV		
6	VAL	Le Villard	JUV		
6	VAL	Pousterle (Val)	JUV		
6	VAL	Queyrières	JUV		
3	VLB	La Cluse 1	AD	La Cluse	
3	VLB	La Cluse 2	AD	La Cluse	
3	VLB	La Salette	AD	La Salette	
3	VLB	Le Désert 1	AD	Le Désert	
3	VLB	Le Désert 2	AD	Le Désert	
3	VLB	Daurens 1	AD	Le Périer-Chantelouve	
3	VLB	Daurens	AD	Le Périer-Chantelouve	
3	VLB	Daurens 3	AD	VLB	
3	VLB	Parquetout	AD	VLB	
3	VLB	Grande Roche 1	AD	Vaunoire	
3	VLB	Grande Roche 2	AD	Vaunoire	
3	VLB	Grand Armet 1	JUV		
3	VLB	Grand Armet 2	JUV		
3	VLB	Petit Armet	JUV		
3	VLB	Vet	JUV		RP/D
3	VLB	Colombier	JUV		RP/D
2	VLG	Le Bourg 1	AD	La Chapelle en Valgo	
2	VLG	Le Bourg 2	AD	La Chapelle en Valgo	
2	VLG	La Motte 1	AD	La Motte en CHP	
2	VLG	La Motte 2	AD	La Motte en CHP	
2	VLG	Molines 1	AD	Molines en CHP	
2	VLG	Molines 2	AD	Molines en CHP	
2	VLG	Saint-Firmin 1	AD	Saint-Firmin	
2	VLG	Saint-Firmin 2	AD	Saint-Firmin	
2	VLG	Saint-Maurice 1	AD	Saint-Maurice	
2	VLG	Saint-Maurice 2	AD	Saint-Maurice	
2	VLG	Villard Loubière 1	AD	Villard Loubière	
2	VLG	Villard Loubière 2	AD	Villard Loubière	RS/D
2	VLG	Navette	JUV		
2	VLG	Pétarel	JUV		
2	VLG	Les Souffles	JUV		
2	VLG	Andrieux	JUV		RS/D
2	VLG	Esparcelet	JUV		
2	VLG	La Vallette	JUV		